

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 9
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY**

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Présidence : Monsieur Alain Favre

Préavis municipal n° 03/2023 relatif au Règlement du personnel communal

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- vu le préavis municipal n° 03/2023 du 30 octobre 2023
- ouï le rapport de la commission technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

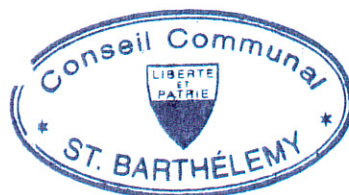
- de refuser le Règlement du personnel communal tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 11 décembre 2023.

Au nom du Conseil communal

Le Président

Alain Favre



La Secrétaire

Carole Bugnon